

# TABLE DES MATIÈRES

I.	LE COLLEGE COMMUNAL AU CONSEIL COMMUNAL	2
II.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DES FINANCES	5
III.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DE L'ENSEIGNEMENT	11
IV.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DU LOGEMENT	15
V.	RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE ET L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE	16
VI.	RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE LA POLITIQUE DES AINÉS	17
VII.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DE LA CULTURE	18
IX.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT	19
X.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA JEUNESSE	21
XI.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA COMMUNICATION	22
XII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	23
XIII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ÉNERGIE	26
XIV.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA MOBILITÉ	27
XV.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL	28
XVI.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DES TRAVAUX, DES SPORTS, DU TOURISME ET DE L'AGRICULTURE	29
XVII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE - PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE	33

# I. LE COLLEGE COMMUNAL AU CONSEIL COMMUNAL

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation le rapport annuel sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, et sur la politique générale et financière de celle-ci.

## A POPULATION

Habitants au 7 novembre 2014 : 5800  
Habitants au 18 novembre 2015 : 5831

311 personnes ont été inscrites à la population pendant l'année 2015, dont 304 personnes venant d'une autre commune du Royaume et 7 de l'étranger.

240 personnes ont été rayées de la population, par suite de départ, pendant l'année 2015, dont 218 personnes pour une autre commune du Royaume, 16 pour l'étranger, 6 radiations d'office.

93 personnes ont changé de domicile, à l'intérieur de la commune, pendant l'année 2015, constituant 52 ménages.

## B ÉTAT CIVIL

Naissances : 41, dont 19 de sexe masculin et 22 de sexe féminin  
Décès : 81, dont 40 de sexe masculin et 41 de sexe féminin

Mariages célébrés : 17  
Divorces enregistrés : 11

4 personnes ont acquis la nationalité belge, dont 2 de sexe masculin et 2 de sexe féminin

## C ENSEIGNEMENT

L'école communale comptait au 1<sup>er</sup> octobre 2015 : 334 élèves  
Primaire : 209 élèves                      Maternel : 125 élèves

## D URBANISME

- 104 dossiers d'urbanisme
- 5 permis uniques
- 23 dossiers relatifs aux autorisations environnementales
- 3 permis d'urbanisation  
ont été traités au 16/11/2015.

## **E CULTES**

Les comptes des Fabriques d'Eglise pour l'exercice 2014 se sont clôturés comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>EXCEDENT</u>	<u>Part communale</u>
NANDRIN	32.660,76	29.698,36	2.962,40	-
SAINT-SEVERIN	50.161,04	47.596,33	2.564,71	12.983,68 (ord.)
VILLERS-LE-TEMPLE	11.826,27	6.178,82	5.647,45	2.452,36 (ord.)

## **F CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE**

Le compte du C.P.A.S. pour l'exercice 2014 s'est clôturé comme suit :

### *Compte budgétaire*

Service ordinaire	Résultat budgétaire	5.424,59
	Résultat comptable	54.688,42
Service extraordinaire	Résultat budgétaire	0,00
	Résultat comptable	24.123,77

### *Compte de résultats*

Total des produits	1.181.736,05
Total des charges	1.225.247,42
Mali de l'exercice	43.511,37

### *Bilan*

Total de l'actif	153.917,02
Total du passif	153.917,02

## **G COMPTABILITE COMMUNALE**

Les comptes communaux pour l'exercice 2014 se sont clôturés comme suit :

### *Compte budgétaire*

Service ordinaire	résultat budgétaire	843.387,13
	résultat comptable	1.156.658,27
Service extraordinaire	résultat budgétaire	54.674,68
	résultat comptable	149.042,14

### *Compte de résultats*

Total des produits	7.374.489,37
Total des charges	7.982.611,54
Mali de l'exercice	608.122,17

### *Bilan*

Total de l'actif	20.943.406,30
Total du passif	20.943.406,30

## **H CCATM**

En 2015, la Commission Consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (ci-après, CCATM) s'est réunie valablement sept fois.

## **I DIVERS**

Le Conseil communal s'est assemblé 10 fois en séance publique et le Collège communal s'est réuni 46 fois durant l'année 2015.

## **J ZONE DE POLICE**

Le Conseil de police s'est assemblé 4 fois en séance publique et le Collège de police s'est réuni 11 fois durant l'année 2015.

## II. RAPPORT DE L'ECHEVIN DES FINANCES

### A La situation financière de la commune au 31.12.2015

Analyse du budget 2015 après modifications budgétaires (MB)

1° Le budget ordinaire 2015 après les MB ordi 2/2015, MB extra 2/2015 peut se résumer de la sorte (€):

Recettes de l'exercice propre ordinaire 2015	6.336.800,00
<u>Dépenses de l'exercice propre ordinaire 2015</u>	<u>- 6.334.600,00</u>
<b>Boni de l'exercice propre ordinaire 2015 après MB</b>	<b>+ 2.200,00</b>

Boni de l'exercice propre ordinaire 2015 après MB	+ 2.200,00
Excédent des exercices antérieurs	+ 805.700,00
Prélèvements du et vers le fonds de réserve ordinaire	- 189.200,00
<u>Prélèvement en faveur du budget extraordinaire</u>	<u>- 616.400,00</u>
<b>Résultat général ordinaire 2015 après MB</b>	<b>+ 2.300,00</b>

Soit encore,	
Recettes ordinaires générales 2015	7.434.300,00
<u>Dépenses ordinaires générales 2015</u>	<u>- 7.432.000,00</u>
<b>Résultat général ordinaire 2015 après MB</b>	<b>+ 2.300,00</b>

2° Le budget extraordinaire 2015 après les MB ordi 2/2015, MB extra 2/2015 se résume de la façon suivante (€):

Recettes de l'exercice propre extraordinaire 2015	112.800,00
<u>Dépenses de l'exercice propre extraordinaire 2015</u>	<u>- 785.900,00</u>
<b>Résultat de l'exercice propre extraordinaire 2015 après MB</b>	<b>- 673.100,00</b>

Résultat de l'exercice propre extraordinaire 2015 après MB	- 673.100,00
Résultat des exercices antérieurs	+ 54.700,00
<u>Solde des prélèvements divers</u>	<u>+ 618.400,00</u>
<b>Résultat général extraordinaire 2015 après MB</b>	<b>0,00</b>

Soit encore,	
Recettes générales du budget extraordinaire 2015	842.500,00
<u>Dépenses générales du budget extraordinaire 2015</u>	<u>- 842.500,00</u>
<b>Résultat général extraordinaire 2015 après MB</b>	<b>0,00</b>

Outre ces chiffres, il convient aussi d'analyser l'évolution de la dette communale à long terme qui se chiffrera à 2.570.800,00 € au 31/12/2015.

Nous attirons l'attention sur le fait qu'il n'y a plus eu aucune souscription de nouveaux emprunts pour financer les investissements communaux depuis l'exercice budgétaire 2011 et que la totalité des emprunts communaux sont des emprunts à amortissement constant de capital.

Outre cette dette structurelle, notre commune a reçu une avance de trésorerie de la Province de Liège pour couvrir les déficits antérieurs du SRI de Huy.

Cette avance de trésorerie de 275.600,00€ est remboursable en 10 annuités constantes (taux d'intérêt = 0.00%) et présentera un solde de 220.500,00€ au 31/12/2015.

Notons également que le taux moyen pondéré de la dette communale est désormais de 1,07% au 31/12/2015. La durée moyenne pondérée des emprunts est de 7,25 ans au 31/12/2015.

Complémentairement aux chiffres de l'évolution de la dette communale, l'évolution du montant d'intérêts payés par la commune de Nandrin est aussi révélatrice de l'évolution de sa santé financière.

Nous avons, à titre indicatif, présenté ci-après un tableau montrant l'évolution de la charge d'intérêts débiteurs payés par la commune de Nandrin depuis 2002.

Jusqu'en 2007, on peut constater l'existence de montants importants d'intérêts débiteurs sur comptes courants tandis qu'au même moment, s'ensuit la diminution des intérêts débiteurs de la dette à long terme. Cela s'explique par la politique de financement des investissements de l'époque via des emprunts court terme.

Comme on peut le voir dans ce tableau, les années 2003, 2004 et 2005 furent très proches d'un solde d'intérêts nul. Par contre, 2006 a vu l'augmentation de la charge d'intérêts payés sur compte courant. Cette hausse est à imputer au volume important d'investissements réalisés en 2006 (près de 2,25 millions €) financés directement par la trésorerie, y compris les parts de subsides escomptées, mais aussi à la remontée progressive, à cette époque, des taux d'intérêts court terme sur les marchés financiers.

A contrario, l'année 2007 a vu réapparaître des intérêts débiteurs de dette à long terme puisque le Collège communal de l'époque avait souhaité consolider une partie du déficit de trésorerie en dette à long terme, tout en recourant à l'emprunt pour les nouveaux investissements.

Dès lors, 2008 a marqué le retour des intérêts liés à la dette à long terme et des intérêts créditeurs sur compte courant.

Pour 2009, on constate une quantité d'intérêts créditeurs pratiquement inchangée suite à une série de placements de trésorerie très opportuns. De son côté, la consolidation de la dette a entraîné une majoration des intérêts de la dette à long terme.

Enfin, depuis 2010, les taux d'intérêts continuent à diminuer, tant en taux créditeurs qu'en taux débiteurs. Cela se vérifiera les années suivantes et à nouveau en 2015 puisque la seule prévision de charge d'intérêts de la dette pour 2015 est de l'ordre de 42.000,00€, soit 54.000,00€ inférieur au chiffre de 2012.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Comptes divers</b>	-32.560,00	-22.260,00	-26.200,00	-20.660,00	-65.170,00	-49.100,00	+35.120,00
<b>Intérêts de la dette</b>	-97.040,00	-42.450,00	-670,00	0,00	0,00	-65.880,00	-133.170,00
	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>TOTAL INTERETS</b>	-129.600,00	-129.600,00	-26.870,00	-20.660,00	-65.170,00	-114.980,00	-98.050,00

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Comptes divers</b>	+32.500,00	+14.700,00	+37.510,00	+14.700,00	+7.200,00	+4.680,00	+4.500,00
<b>Intérêts de la dette</b>	-158.030,00	-139.580,00	-126.050,00	-95.890,00	-63.960,00	-42.130,00	-41.920,00
	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>TOTAL INTERETS</b>	-125.470,00	-124.880,00	-88.540,00	-81.190,00	-56.760,00	-37.450,00	-37.420,00

Enfin, un fonds de réserve ordinaire est constitué à concurrence de 1.081.900,00€ au 31/12/2015. Rappelons que ce fonds inclut des montants pour faire face aux régularisations des quotes-parts de la commune dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy et pour la mise en place de la Zone d'incendie de Hemeco.

Pour rappel, en date du 01/12/2015, les arriérés dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy ont été soldés jusque, en ce compris, l'exercice 2013 (arriérés 2012). Il restera encore à régulariser les exercices 2014 à 2016 inclus.

Par ailleurs, un fonds de réserve extraordinaire de 319.200,00€ est constitué en vue du financement de la construction de la phase 2 de construction de la nouvelle Maison communale.

## **B Le budget 2016 initial**

### *1° Le budget ordinaire 2016 initial se résume de la façon suivante (€):*

Recettes de l'exercice propre ordinaire 2016	6.767.800,00
<u>Dépenses de l'exercice propre ordinaire 2016</u>	<u>- 6.403.100,00</u>
<b>Boni de l'exercice propre ordinaire 2016</b>	<b>+ 364.700,00</b>
Boni de l'exercice propre ordinaire 2016	+ 364.700,00
Résultat des exercices antérieurs	- 306.600,00
Prélèvement du fonds de réserve ordinaire	+ 205.000,00
<u>Prélèvements vers l'extraordinaire</u>	<u>- 260.000,00</u>
<b>Résultat général ordinaire 2016</b>	<b>+ 3.100,00</b>
Soit encore,	
Recettes générales ordinaires 2016	6.972.800,00
Dépenses générales ordinaires 2016	- 6.969.700,00
<u>Prélèvements vers l'extraordinaire</u>	<u>0,00</u>
<b>Résultat général ordinaire 2016</b>	<b>+ 3.100,00</b>

### *2° Analyse du budget 2016 initial*

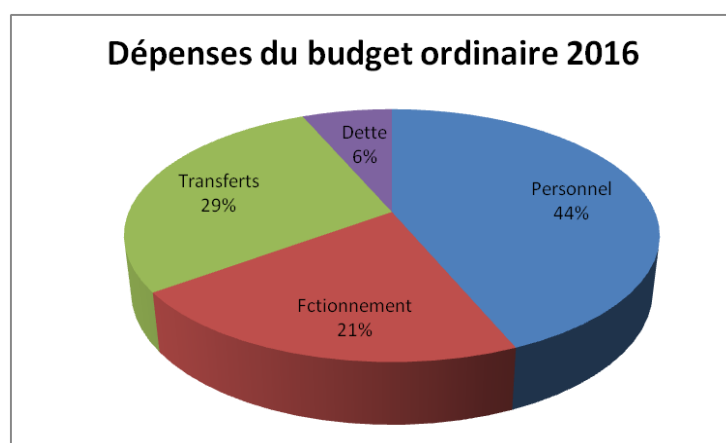
- Le budget ordinaire 2016 est présenté en fort boni à l'exercice propre (365.000,00€) mais à l'équilibre aux exercices cumulés. Cette situation un peu particulière est due aux retards d'enrôlements de l'IPP du Fédéral. Ainsi, les recettes attendues pour 2015 ont été revues à la baisse de plus de 300.000,00€ et celles de 2016 sont elles surestimées d'un montant équivalent.
- Dans le budget communal ordinaire 2015, les coûts de personnel représentent près de 2,793 millions €, soit 43,63 % des dépenses du budget ordinaire. Ce pourcentage relatif est stable par rapport aux résultats obtenus l'année dernière.
- Un montant de 30.000,00€ est inscrit pour alimenter le fonds de pensions des mandataires.
- La proportion des frais de fonctionnement est stable cette année par rapport à 2015. Les frais de fonctionnement représentent désormais 21,34% des dépenses ordinaires (24,09% dans le budget ordinaire 2013).
- En ce qui concerne les frais de transferts, on obtient un poids relatif de 28,52% des dépenses ordinaires, pourcentage relatif en hausse relative régulière, d'année en année.
- Au niveau du CPAS, la quote-part communale a été fixée, cette année, à 480.000,00€, soit un montant en diminution de 50.000,00€ par rapport aux budgets 2013 et 2014. Une augmentation des synergies commune-CPAS a permis cette diminution.
- En ce qui concerne le transfert vers la Zone de Police, le montant a été fixé pour cet exercice budgétaire à 349.487,00€, soit un montant stable par rapport au budget 2015.
- Au niveau du Service d'incendie, le budget 2016 intègre la quote-part de l'arriéré de la commune de Nandrin dans les frais de fonctionnement du SRI de Huy pour

2016, soit 145.208,00€ mais aussi la dotation annuelle 2016 de la Zone de Service d'Incendie Hemeco qui est fonctionnelle depuis le 01/07/2015 et qui a remplacé le SRI de Huy, soit 290.427,00€

- Enfin, le poste « Dettes » des dépenses ordinaires représente désormais 6,50% des dépenses du budget ordinaire, montant en constante diminution de part relative des dépenses depuis le budget 2011.
- Au niveau des recettes du budget ordinaire, faute d'éléments probants, nous avons appliqué strictement la circulaire budgétaire et inscrit comme dividendes les montants effectivement perçus en 2015.
- Les recettes de prestations se montent à un peu plus de 293.000,00€, soit 4,30% des recettes ordinaires.
- Enfin, un peu plus de 6,392 millions d'euros sont comptabilisés en recettes de transferts, c'est-à-dire, soit des subsides, soit (et surtout) le fruit des impôts communaux.
- Maintien des taux de la taxe sur le précompte immobilier exprimé en centimes additionnels (2.650 ca) et de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8,50%).
- Maintien des niveaux de la base de la taxe immondices afin qu'il y ait un équilibre entre les dépenses et les coûts du service (mise en conformité avec le décret wallon) :
  - pour un isolé : 71,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 50 kg de fraction résiduelle et 35 kg de fraction organique ;
  - pour un ménage de 2 personnes : 112,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 100 kg de fraction résiduelle et 70 kg de fraction organique ;
  - pour un ménage de 3 personnes et plus : 148,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 150 kg de fraction résiduelle et 105 kg de fraction organique.

Le prix de la levée supplémentaire a été légèrement majoré, il passe de 0,69€ à 0,72€

	Dépenses du budget ordinaire 2016	
<b>Personnel</b>	43,63%	2.793.510,88
<b>Fonctionnement</b>	21,35%	1.366.773,10
<b>Transferts</b>	28,52%	1.826.313,11
<b>Dettes</b>	6,50%	416.492,18
<b>Total</b>		<b>6.403.089,27</b>



### 3° Le budget extraordinaire 2016 se présente comme suit (€)

Recettes de l'exercice propre extraordinaire 2016	316.000,00
<u>Dépenses de l'exercice propre extraordinaire 2016</u>	<u>- 575.000,00</u>
<b>Mali de l'exercice propre 2016</b>	<b>- 259.000,00</b>



Mali de l'exercice propre extraordinaire 2016	- 259.000,00
Résultat des exercices antérieurs	0,00
<u>Prélèvements divers</u>	<u>+ 259.000,00</u>
<b>Résultat général extraordinaire 2016</b>	<b>0,00</b>

Soit encore,	
Recettes générales du budget extraordinaire 2016	575.000,00
<u>Dépenses générales du budget extraordinaire 2016</u>	<u>- 575.000,00</u>
<b>Résultat général extraordinaire 2016</b>	<b>0,00</b>

#### 4° Analyse du budget extraordinaire 2016

- Globalement, le budget extraordinaire prévoit 575.000,00€ d'investissements dont 316.000,00€ de subsides et 259.000,00€ de part communale. Il n'y a pas de recours à l'emprunt prévu.
- Le budget extraordinaire 2016 présente la reconduction d'un projet initié lors du budget 2013 mais pas encore totalement finalisé : le projet de zone d'immersion temporaire (ZIT) (140.000,00€ dont 112.000,00€ de subsides).
- 50.000,00€ sont prévus pour des travaux divers dans les bâtiments communaux
- 21.000,00€ sont inscrits pour un financement du budget extraordinaire de la Zone de secours Hemeco.
- 50.000,00€ sont affectés à la remise à jour du Plan Communal de Mobilité (PCM).
- Un montant de 10.000,00€ est prévu pour l'extension du réseau d'éclairage public.
- Le dossier crédit d'impulsion est inscrit (aménagement piétons Villers-le-Temple - Pery) : 100.000,00€ dont 68.000,00€ de subsides.
- Un 1er montant de 12.500,00€ est budgétisé pour la réalisation du local des scouts de l'unité Nandrin-Tinlot.
- 30.000,00€ sont disponibles pour l'acquisition de véhicules et/ou de matériel pour le service des travaux.
- Enfin, un montant de 150.000,00€ dont 102.000,00€ de subsides escomptés est prévu pour la réalisation d'un espace multi-sports (Agora)

#### 5° Conclusions du budget 2016

Le budget 2016 de la commune de Nandrin est présenté à l'équilibre, tant aux exercices propres qu'aux exercices cumulés. Il en est ainsi depuis le budget 1995.

La fiscalité de base est inchangée à Nandrin, depuis 2008.

L'intégration du compte 2015 dans le corps du budget 2016, en mars 2016, donnera lieu à une insertion d'une série d'autres projets qui ont été présentés dans le PST.

Néanmoins, malgré un résultat positif à l'exercice propre, il convient de prôner la prudence pour le budget 2016 et les budgets futurs car, si de nombreuses charges supplémentaires sont déjà actées, de nombreuses autres sont annoncées.

Ainsi, voici une liste de décisions en notre possession à ce jour (25/11/2015) qui impacteront les budgets communaux futurs :

- double inscription SRI et Zone de Secours pour les exercices 2015 et 2016,
- arriérés des coûts de fonctionnement des SRI pour les années 2013 à 2016,
- réforme des zones de sécurité (impact attendu en 2019, soit un surcoût annuel de plus de 100.000,00€ par rapport aux dotations actuelles),
- modification des quotients fiscaux individuels (Tax shift fédéral),
- non-indexation des salaires et des quotients fiscaux individuels,
- augmentation des quotes-parts ONSS-APL (2012, 2013 et années suivantes),
- suppression des échelles E1 et D1 et revalorisation des échelles E2, E3, D2 et D3,
- allongement des carrières des fonctionnaires,
- pensions complémentaires des agents contractuels,
- quasi disparition des dividendes des intercommunales
- soumission des intercommunales à l'ISoc par le Fédéral,
- augmentation des accises sur le carburant,
- augmentation prévisible de l'aide sociale à partir de 2015 suite aux mesures fédérales d'exclusion du chômage des chômeurs de longue durée,
- impact du Pacte Budgétaire fédéral,
- apparition d'une vignette routière,
- mutualisation du coût du ramassage des immondices (2018 ?),
- coût de la gestion des réfugiés politiques,
- ...

Enfin, concluons sur une note positive : le budget communal 2016 de Nandrin est présenté à l'équilibre, tant à l'exercice ordinaire qu'à l'exercice extraordinaire, et ce, malgré un contexte économique général toujours plus complexe et plus difficile.

Par ailleurs, les fonds de réserve seront alimentés à l'injection du compte 2015 dans le corps du budget 2016, tant à l'exercice ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit durant les exercices 2011 à 2015. La dette communale se montera donc à 2,79 millions € fin 2015 (avances de trésorerie SRI inclus), soit un équivalent de 41,24% du budget ordinaire. Par ailleurs, les caractéristiques intrinsèques de la dette sont plus que saines : taux moyen pondéré de 1,07% (!) et durée moyenne pondérée de 7,25 ans (!) au 01/01/2016.

Enfin, rappelons l'existence d'un fonds de pensions externalisé qui prend en charge les pensions des anciens mandataires.

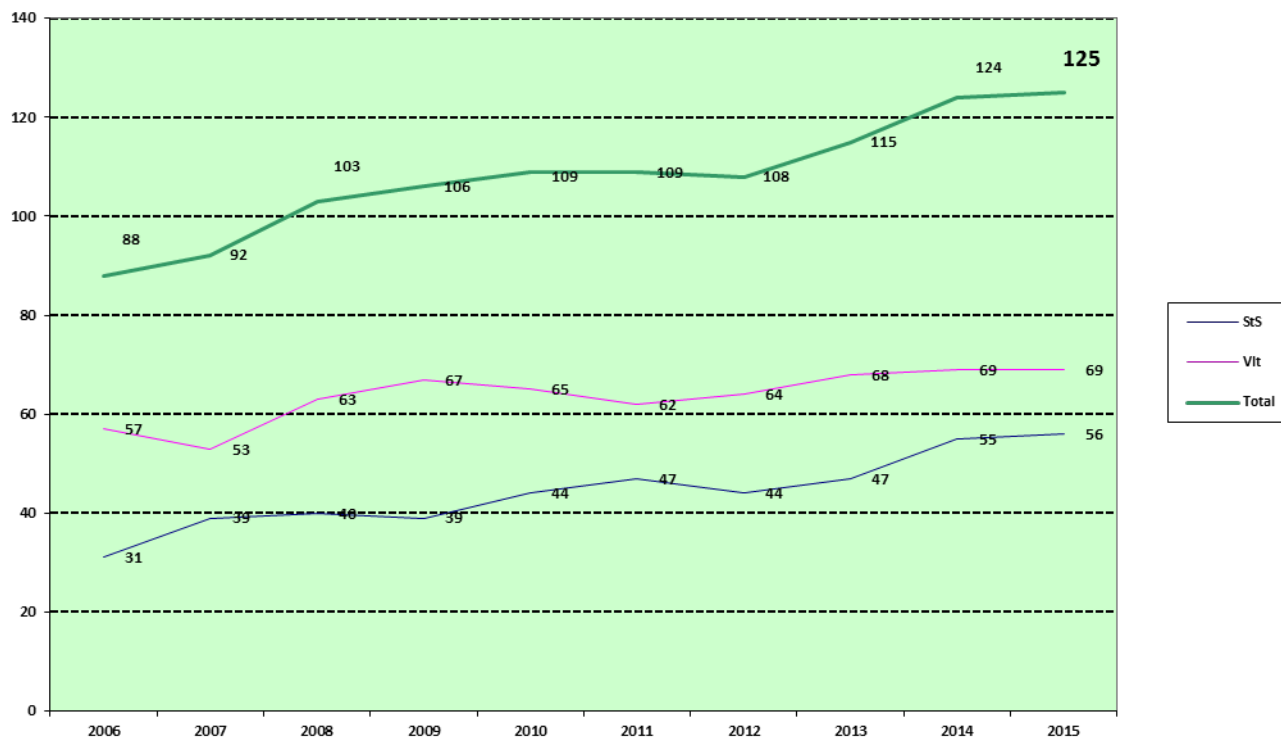
### III. RAPPORT DE L'ECHEVIN DE L'ENSEIGNEMENT

#### A Constats

La commune de Nandrin compte deux réseaux scolaires, trois implantations. 65% est le pourcentage d'enfants domiciliés sur le territoire de la commune fréquentant une des écoles de l'entité.

#### B L'évolution de la population scolaire en maternelle

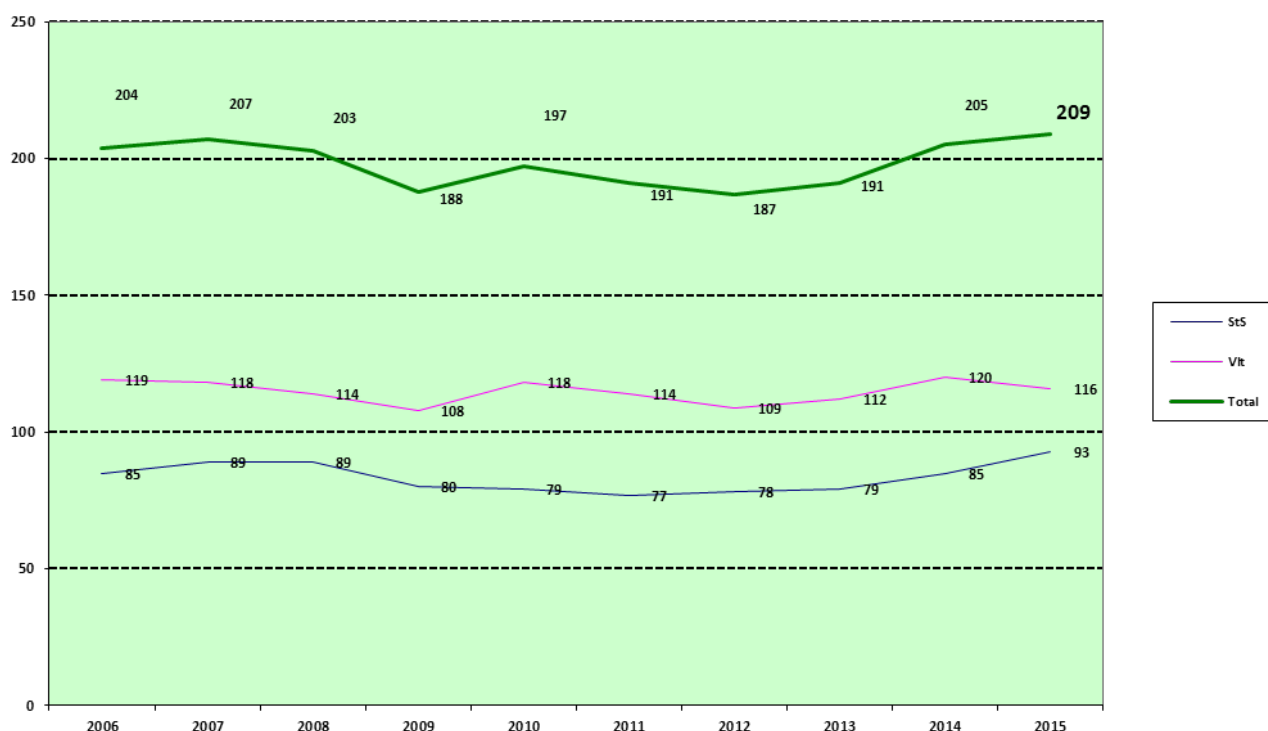
##### 1° La rentrée scolaire 2014-2015 en maternelle au 1<sup>er</sup> octobre



##### 2° Constats

- 3 équivalents temps plein à Saint-Séverin – 3,5 équivalents temps plein à Villers-le-Temple.
- Maintien d'un emploi puéricultrice mi-temps (19h/semaine) dans le cadre du projet bien-être de l'enfant initié en 2009-2010, emploi subsidié par le Pouvoir Organisateur.
- Le Pouvoir Organisateur s'est vu attribué un emploi s'inscrivant dans le cadre des Aides à la Promotion de l'Emploi, soit une puéricultrice 4/5 temps pour l'implantation de Villers-le-Temple (année scolaire 2015-2016).
- Détachement ¼ temps d'une institutrice maternelle notamment pour assurer de la remédiation.

## C L'évolution de la population scolaire en primaire



Au 30 septembre 2015, le nombre d'enfants inscrits est de 209, soit 3 élèves en plus par rapport au comptage de référence (15/01/2015), soit une augmentation de 1,5 %. Le capital-périodes s'élève à 317 périodes à répartir entre les deux implantations.

## D L'organisation des cours en primaire

### 1° Utilisation du capital-périodes

Répartition du capital-périodes pendant l'année scolaire 2015-2016 : du 01/10/2015 au 30/06/2016.

Affectations	Périodes
1 direction sans classe	24
10 titulaires de classe à temps plein (6 Villers 4 St-Sev)	240
Education physique	22
Langues modernes (néerlandais et anglais)	10
Dédoublage total du degré moyen à Saint-Séverin (après intervention de 3 périodes PO)	21
<b>Total</b>	<b>317</b>

### 2° Organisation des cours de secondes langues requiert 10 périodes

	ANGLAIS		NEERLANDAIS	
	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
Villers-le-Temple	11	22	8	2
Saint-Séverin	7	12	2	2

Constat : légère reprise du nombre d'enfants inscrits au cours de néerlandais par rapport à l'année scolaire 2014/2015.

### 3° Organisation des cours philosophiques

12 périodes sont attribuées pour les cours de religion et de morale pour l'ensemble de l'école communale.

Pour cette année scolaire 2015/2016, la fréquentation du cours de morale est légèrement supérieure à la fréquentation du cours de religion.

N'ayant aucun élève inscrit au 15 septembre 2015 dans le cadre du nouveau cours appelé « Encadrement Pédagogique Alternatif », celui-ci n'est pas organisé pour cette année scolaire 2015/2016.

### 4° Conclusion

Le pouvoir organisateur prend financièrement en charge 3 périodes nécessaires au dédoublement du degré moyen à Saint-Séverin.

## E Classes de dépaysement 2015/2016

CLASSES	CLASSES DE DEPAYSEMENT	ESTIMATION PARTICIPATION PARENTS	DIFFERENCE PAR RAPPORT A L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015
P1 Vlt	Atomium	45 €	- 5 €
P1 StS			
P2 Vlt			
P2 StS	Ovifat	115 €	Statut quo
P3 Vlt	Classes vertes Wellin	135 €	- 15 €
P3 P4 StS			
P4 Vlt	Classes mer Cancale	200 €	- 20 €
P5 Vlt	Classes ville Bruxelles (train)	200 €	- 20 €
P5 P6 StS			
P6 Vlt	Classes neige	390 €	Statut quo

## F Les réunions d'informations enseignants / parents / personnel d'encadrement / pouvoir organisateur / société civile

### 1° Le Conseil de participation

Durant cette année 2015, le Conseil de participation s'est réuni deux fois. Il a pu notamment observer l'évolution du cadre scolaire, éclairé par le Pouvoir Organisateur.

Pour rappel, le Conseil de participation est constitué de membres du personnel enseignant, de parents d'élèves, de membres du Pouvoir Organisateur ainsi que de représentants issus du tissu culturel local.

### 2° La CoPaLoc (Commission Paritaire Locale)

La Commission Paritaire Locale de l'enseignement communal s'est réunie deux fois en 2015. Elle entérine les choix proposés par le Pouvoir Organisateur et prend connaissance des informations de la rentrée et des choix pédagogiques pour l'année entamée, avant de statuer sur les points suivants :

- L'utilisation du capital-périodes au niveau primaire
- La répartition des emplois en maternelle et en primaire
- L'ouverture et la fermeture des écoles (congés scolaires notamment)
- L'établissement et le respect de la hiérarchie du personnel prioritaire
- La programmation de la formation continuée

## **G Les travaux**

- Entretien récurrent des bâtiments scolaires.
- Mise en œuvre du projet de Bruno Humbeeck, docteur en psychopédagogie et chercheur auprès de l'Université de Mons, projet visant l'amélioration du climat scolaire et la prévention du harcèlement entre élèves dans le milieu scolaire et singulièrement, dans les cours de récréation.

## **H Conclusion générale**

L'enseignement communal à Nandrin est une petite entreprise d'une cinquantaine de personnes (enseignants, accueillants extra-scolaires, personnel d'entretien, ...) au service de l'éducation, de la formation et de l'épanouissement de 334 enfants.

En outre, chaque implantation est dotée d'un comité scolaire et d'une association de parents qui renforcent la cohésion indispensable enfants/parents/enseignants/pouvoir organisateur.

## IV. RAPPORT DE L'ECHEVIN DU LOGEMENT

Pour rappel, l'essentiel de la vision politique de la commune en matière de développement de logements publics se décline en quatre axes :

1. L'assainissement du patrimoine communal pouvant servir, de manière appropriée, le logement public ;
2. Le développement du logement public sur le foncier public appartenant à la commune, au centre d'action sociale et à la région wallonne ;
3. La recherche de synergies possibles avec d'autres communes du Condroz, également confrontées à l'enjeu du développement de logements publics en milieu rural ;
4. L'incitation à la prise en compte de la problématique du logement public par les promoteurs immobiliers dans le développement de projets de plus de 20 logements.

Ce développement s'inscrit dans la logique dictée par les gouvernements wallons qui se sont succédés depuis 2004.

C'est ainsi que, Nandrin a répondu, depuis 2006, à tous les plans d'ancrage proposés par la Région wallonne. L'année 2013 marquait ainsi l'introduction du quatrième plan d'ancrage pour la commune, échappant ainsi aux sanctions prévues par le législateur.

Avec un taux de logements publics parmi les plus faibles de Wallonie (0,2%), à population inchangée, Nandrin devrait atteindre 1,2% au terme des quatre plans d'ancrage.

2015 est encore une année charnière en matière de logements publics à Nandrin.

La concrétisation des premiers plans d'ancrage initiés en 2007 se marquera seulement en 2016 par la mise en service des premiers logements publics régionaux à Villers-le-Temple, Place Baudouin, soit quatre logements publics. En effet, les retards cumulés du chantier de création de ces logements n'ont pas permis la mise en service de ces logements en 2015.

## **V. RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE ET L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE**

En 2016, la commune de Nandrin sera appelée à renouveler pour cinq années son programme CLE (coordination locale pour l'enfance). Dans cette perspective, depuis 2014, la CCA réalise une série d'enquêtes sous forme de questionnaires destinés aux parents et aux enfants résidant et/ou fréquentant les différents milieux d'accueils et scolaires sur l'entité communale. Celles-ci devraient amener la CCA à établir une analyse précise des besoins en matière d'accueil extra-scolaire.

Cette démarche de consultation se veut la plus large possible, sollicitant le concours des associations, comités de parents et des écoles.

En outre, en 2015 comme en 2014, la CCA a lancé un appel aux jeunes nandrinois désireux de se former en qualité d'animateur de plaines. Un stage intégralement remboursé par la commune de Nandrin aux candidats qui obtiennent une attestation ou un diplôme reconnu par l'ONE dès lors qu'ils s'engagent à donner priorité à la commune de Nandrin dans le cadre de l'organisation des plaines d'été. Cette année a donné lieu à l'engagement d'un animateur, issu de cette filière.

En 2015, la CCA a proposé un stage aux enfants scolarisés de 2,5 ans à 12 ans durant toutes les périodes de congés scolaires (hiver, carnaval, printemps, été, automne).

Ces stages thématiques ont permis à plus de 364 enfants de participer aux nombreuses activités proposées.

Enfin, il convient de rappeler qu'outre les stages organisés durant les périodes de vacances scolaires, la CCA coordonne un accueil extra-scolaire gratuit destiné à l'ensemble des enfants fréquentant une école fondamentale de l'entité. Tout au long de l'année scolaire, ce ne sont pas moins de 22 accueillantes et accueillants qui, en plus de la coordinatrice de l'ATL, assurent pour compte de l'école communale et de l'école Saint-Martin, l'encadrement des enfants dans le cadre des garderies organisées au niveau de l'accueil extra-scolaire.



## **VI. RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE LA POLITIQUE DES AINÉS**

En 2015, le CCCA s'est réuni 7 fois. Lors de la séance du Conseil Communal du 19 mai 2015, l'échevin en charge du CCCA a lu le rapport d'activités 2014 établi par les membres du CCCA, en conformité avec la circulaire du 2 octobre 2012 provenant du Ministre wallon des Pouvoirs locaux qui invite le CCCA à informer régulièrement le Conseil Communal de ses travaux.

En plus des séances plénières, les membres du CCCA se sont retrouvés en groupes de travail sur les thématiques de la mobilité, la sécurité, la santé, le logement et la communication. Ces rencontres ont permis de dégager des priorités et des actions que le CCCA a menées durant l'année 2015, comme par exemple la mise en place d'un « SEL », un système d'échange local de produits ou de services, permettant à tout individu d'échanger des compétences, des savoir-faire et des produits avec les autres membres du groupe. Autre projet, la réalisation d'un recueil d'information « Santé » à destination des aînés de la Commune. Ce projet est abouti.

En septembre 2015, le CCCA a organisé une visite des musées liégeois consacrés aux conflits 14/18 et 40/45, une excursion fondée sur la mémoire en cette année 2015.

Les prochains travaux du CCCA seront notamment consacrés à l'élaboration d'« un cahier de charges », un inventaire des services qui pourraient être mis en place dans la perspective de la création future d'une résidence service public à Nandrin.

## VII. RAPPORT DE L'ECHEVIN DE LA CULTURE

L'année 2015 est marquée par la relance du Comité Culturel Local, une asbl « dormante » depuis de nombreuses années. Son « réveil » va permettre de lancer un appel aux associations locales désireuses de rejoindre ce comité culturel ; un comité dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Parité** : dans la gestion (entre les pouvoirs publics et les associations) ;
- **Pluralisme** : des tendances politiques, de la représentation du monde associatif ;
- **Participation** : des citoyens et des associations à la définition du projet et à la gestion du Comité Culturel ;
- **Polyvalence des missions** confiées au Comité Culturel Local.

Objectifs :

- **Création et créativité** : offrir des possibilités de création, d'expression et de communication ;
- **Education permanente** : fournir des informations, formations, documentations qui concourent à une démarche d'éducation permanente ;
- **Diffusion artistique et mise en valeur du patrimoine** : organiser des manifestations mettant en valeur les œuvres du patrimoine culturel local ;
- **Soutien à la vie associative** : organiser des services destinés aux personnes et aux associations qui favorisent la réalisation des objectifs du Comité Culturel ;
- **Echange entre associations à propos des activités, partage de services.**

Le Comité Culturel Local sera pleinement effectif au premier trimestre 2016.

En outre, la commune a soutenu de nombreuses manifestations culturelles ou associations culturelles durant l'année 2015, une année marquée par le retour d'activités culturelles au cœur du village de Nandrin.

# IX. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT

## PROJETS

### **Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)**

- réunions plénières (4) ;
- présentations du PCDN aux écoles (2) ;
- réunions des groupes de travail ;
- réunions de suivi avec la Fondation Rurale de Wallonie ;
- réunions de suivi avec le bureau d'études aCREA-ULg ;
- rapports des réunions (et visites) ;
- travail cartographique ;
- rédaction des fiches - projets ;
- rédaction du Plan ;
- préparation et organisation de la signature de la Charte ;
- préparation et organisation des ateliers et animations dans le cadre de la fête autour de la signature de la Charte : cf. Semaine de l'arbre ;
- réalisation de divers projets : balades guidées, plantations de saules, gestion des plantes invasives... ;
- collaboration avec l'ATL et l'Asbl Sentiers.be dans le projet de valorisation d'un sentier communal ;
- participation à la semaine de l'arbre ; distribution des plants, information sur les arbres et le mode de plantation...

### **Plan Maya**

- réalisation des engagements année 2 : plantation de +/- 500m de haies d'essences indigènes et mellifères, incorporation de fleurs mellifères dans les parterres communaux (Saint-Séverin), inscription de la commune dans la convention « Bords de routes – Fauchage tardif » et mise en œuvre (recherche et détermination des bords de routes concernés, communication dans le bulletin Carrefour) ;
- réalisation et parution de plusieurs articles sur l'abeille dans le bulletin communal Carrefour ;
- réunion avec les apiculteurs ;
- bilan année 2 ;
- constitution du dossier année 3 ;

### **BiodiBap**

- suivi du dossier : travaux d'élagage et éclaircie dans le parc du Péry, travaux de creusement et alimentation des mares, commande des nichoirs et abris, placement du treillis de support des plantes sur le mur du cimetière de Villers-le-Temple.

### **Contrat de Rivière Ourthe**

- suivi du Plan d'actions ;
- gestion des plantes invasives ;
- participation aux comités de suivi (Tohogne) ;

### **Communes et rivières propres**

Dans le cadre des actions du Contrat de Rivière Ourthe (CRO) - avril 2015 :

- participation au projet ;
- appel à bénévoles ;
- suivi du projet ;

### **Gestion Différenciée des espaces verts** (en collaboration avec le GAL Pays des Condruses)

- suivi du projet :
  - utilisation-test des machines à désherber à eau chaude, en commun avec les 7 communes du GAL Pays des Condruses. Alternatives à l'utilisation des herbicides ;
- acquisition et utilisation de désherbeurs thermiques communaux ;
- colloque-formation, Aywaille - mai 2015.

### **La semaine de l'arbre - novembre 2015**

- organisation de la distribution de plants d'arbres (sur fonds propres) ;
- organisation de la publicité à donner à l'événement ;
- organisation des animations et ateliers organisés conjointement dans le cadre de la semaine de l'arbre et de la signature de la charte du PCDN :
  - ateliers de construction de nichoirs et distributeurs à graines ;
  - conférence sur la biodiversité ;
  - expositions et projections de films ;
  - stand sur l'apiculture ;
  - jeux nature, jeux géants en bois ;
  - stands du CRO, du PCDN.

### **Collaboration avec le Crie de Modave.**

- animations sur « le verger au fil des saisons » dans les écoles communales.

### **GESTION DE L'EAU**

#### **Zones d'immersion temporaire (ZIT)**

- suivi des dossiers ;
- concrétisation des conventions.

### **GESTION DES DECHETS**

- établissement du coût vérité : le taux atteint est de 100% ;
- calcul des taxes ;
- participation au comité de suivi Intradel de la zone C Liège ;
- relais et suivi des campagnes de sensibilisation à une meilleure gestion des déchets, menées par Intradel : distribution de filets pour remorques, de petites poubelles à déchets organiques... ;
- inscription de la commune dans la convention et mise en place d'une Give Box ;
- inscription de la commune dans la convention et mise en place de bulles à verre enterrées (salle communale de Saint-Séverin) ;

## **X. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA JEUNESSE**

### **Espace des Jeunes de Nandrin**

Contacts et rencontres régulières

#### Rapport d'activités de l'espace-jeunes 2015

##### Ouverture, accueil

L'Espace – jeunes est ouvert les mercredis et samedis dès 14 heures. Certains vendredis dès 17 heures.

Ce local dispose d'un billard, un kicker, un jeu de fléchettes, une console Wii ainsi qu'une télévision et des jeux de société.

Deux publics le fréquentent. Les aînés et les plus jeunes.

Le groupe des aînés est constitué des premiers jeunes à avoir fréquenté cet espace. C'est un public mixte composé de jeunes âgés entre 20 et 26 ans. Ils viennent de moins en moins car la plupart d'entre eux travaillent et/ou sont en couple.

Le second groupe est constitué de jeunes de la commune âgés entre 13 et 20 ans. Public mixte également, celui-ci se compose d'une bonne vingtaine de membres. De semaine en semaine, on le voit évoluer. En effet, depuis peu, de nouveaux jeunes de l'entité fréquentent les lieux et amènent des amis.

Au total, une quarantaine de jeunes fréquentent maintenant l'Espace – jeunes.

Le travail effectué avec ces jeunes consiste en une action de prévention au niveau de la consommation de substances conduisant à l'addiction, de délinquance, du respect de soi et d'autrui ainsi que du matériel mis à leur disposition. Cet espace reste avant tout un lieu d'accueil, de rencontre où le public vient se détendre ou demander conseil à l'éducateur.

#### **Activités « extraordinaires »**

- Tournoi de kicker à l'espace-jeunes : 7 équipes de 2 joueurs. Principalement des jeunes fréquentant l'e-j. Jeunes âgés de 17 à 25 ans.
- Après-midi bowling en partenariat avec la CCA et l'accueil temps libre de Saint-Martin. 5 jeunes de l'espace-jeunes ont encadré les enfants fréquentant l'accueil extra-scolaire de la commune. Ils les ont accompagnés au bowling de Bonnelles et aidés à jouer leurs parties. Jeunes âgés de 15 à 17 ans.
- Tournoi de foot sur Playstation : 12 jeunes ont participé à ce tournoi. Jeunes âgés de 16 à 22 ans.
- Préparation, réalisation et encadrement du projet « été solidaire 2015 ». Le rapport doit être disponible au CPAS. 10 jeunes âgés de 15 à 21 ans.
- Sortie au domaine provincial de Mol. 10 jeunes âgés de 15 à 21 ans.
- Tournoi de poker à l'espace-jeunes. 11 jeunes âgés de 16 à 20 ans.
- Création du comité de gestion de l'espace-jeunes. 6 jeunes en font partie.

#### **Aide logistique et financière aux mouvements de Jeunesse (Patro, Scouts de Villers, Scouts de Nandrin-Tinlot et environs)**

- . Camps d'été, fêtes, transport de matériel ...
- . Mise à disposition du pavillon du Péry à la troupe du 17<sup>ème</sup> Val Mosan (convention, fournitures des peintures, suivi,...) ;
- . Suivi du projet de réaménagement du local des scouts de Nandrin à Favence.

# XI. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA COMMUNICATION

## Missions continues

- réalisation trimestrielle du bulletin communal Carrefour : recherche et sélection du contenu, contacts avec les associations, réunions du comité de rédaction, rédaction d'articles, mise en page, relecture ;
- élaboration des brochures reprenant les activités proposées aux jeunes pendant les vacances ;
- gestion du site Internet.

## Projets réalisés

Réalisations effectuées en 2015 :

- Carrefour : Printemps, été, automne, hiver.
- Différents flyers et livret programme d'été CCA.
- Brochure de présentation du Programme Stratégique Transversal (PST).
- Folder complément taxe poubelle.
- Brochure santé CCCA.
- Invitation repas du personnel communal.
- Diverses invitations et affiches pour la Fondation Christian Blavier.
- Dépliant « Semaine de l'arbre ».
- Livre PPNa : le petit patrimoine religieux de Nandrin.

## **PCDN - Semaine de l'arbre 2015**

Réalisation d'un feuillet relatif à la semaine de l'arbre, à la fête du PCDN et aux animations proposées dans ce cadre.

## **Accueil Temps Libre**

- . Edition de la brochure sur les stages et animations de vacances 2015, en collaboration avec l'ATL.
- . Edition du feuillet sur le projet de valorisation d'un sentier didactique.

## XII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Urbanisme :

- **104 dossiers d'urbanisme** ont été traités au 16/11/2015, répartis comme suit :
  - 17 permis A (hors lotissement) (procédure visée aux articles 107 §2 CWATUP) ;
  - 20 permis B (lotissements) (procédure visée aux articles 107 §1, 2° du CWATUP) ;
  - 7 permis publics (procédure visée aux articles 127 du CWATUP) ;
  - 32 petits permis d'urbanisme (procédure visée à l'article 107 §1, al 2 du CWATUPE) ;
  - 20 autorisations (abattage d'arbre, type de brique ...) ;
  - 8 déclarations d'urbanisme (procédure visée à l'article 263 du CWATUPE).
  
- **5 permis uniques** : Les permis uniques sont les permis qui requièrent à la fois un permis d'urbanisme et un permis d'environnement.
  - 3 permis uniques de classe 1, c'est-à-dire avec étude d'incidences sur l'environnement (éoliennes, CET et poulailler) ;
  - 1 permis unique de classe 2 (en cours de traitement), c'est-à-dire sans étude d'incidences sur l'environnement (magasin de bricolage, CAJE SPRL).
  
- **23 dossiers relatifs aux autorisations environnementales** ont été traités au 16/11/2015, répartis comme suit :
  - 3 permis d'environnement de classe 2 (scierie, désamiantage et épreuve sportive moto) ;
  - 25 déclarations environnementales (classe 3), par exemple : placement de station d'épuration des eaux domestiques, placement de citerne à mazout ou à gaz, ...
  
- **3 permis d'urbanisation** :
  - 2 permis d'urbanisation délivrés (3 lots rue des Six Bonniers et 6 lots rue de la Haie Monseu) ;
  - 1 demande de permis d'urbanisation est toujours pendante en recours auprès du Gouvernement wallon (40 lots rue de la Chapelle).

### Réunions publiques :

- Réunion d'information concernant la demande de permis d'urbanisme de la Société ELIA ASSET S.A. pour la remise en service de la ligne électrique (Haute tension 1erne de 70kv) entre le poste de Rimièrre (NEUPRE) et celui de Gramme (HUY) du pylône P195 au pylône P235 et divers travaux d'adaptation des lignes électriques. (4 mai 2015).
- Une réunion de concertation dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme de Meuse-Condroz Logement pour la réalisation de 8 logements publics. Réunion imposée par le nouveau décret relatif à la voirie communale lorsqu'une question de voirie portée à enquête publique génère plus de 25 réclamations.

### Informations notariales :

Au 16 novembre 2015, 160 informations notariales ont été transmises.

## **CCATM**

Obtention de la subvention de 4.650 euros pour 2014 (5.000 euros diminué de 7% comme tous les subsides régionaux).

En 2015, la Commission Consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (ci-après, CCATM) s'est réunie valablement sept fois (une ou deux réunions sont encore à prévoir avant la fin de l'année) :

- avis préalable sur le permis d'urbanisme MAX BOISSONS ;
- avis sur le permis d'urbanisme de la DGO1 (parking) ;
- avis sur le permis unique de classe 1 des éoliennes LAMPIRIS ;
- avis préalable sur le permis d'urbanisme CAJE (brico) ;
- avis préalable sur le permis d'urbanisme VINK (logement avec commerce) ;
- avis sur le permis unique de classe 1 des éoliennes NPG ENERGY ;
- avis sur le permis unique de classe 1 de BAYMONT (poulailler) ;
- avis préalable sur le permis d'urbanisme LA DIFFERENCE (commerce, logements et bureaux) ;
- avis préalable sur demande de division d'un commerce « La table, etc » ;
- mise à jour de la liste des arbres et haies remarquables.

## **Contrôle des actes et travaux**

- 1 courrier d'avertissement a été envoyé concernant un terrain de paintball
- 1 courrier d'avertissement a été envoyé pour une activité classée de scierie
- 1 courrier d'avertissement a été envoyé pour un abri de jardin
- 1 courrier d'avertissement a été envoyé pour des arbres morts menaçant le domaine public
- 1 courrier d'avertissement a été envoyé pour une ruche
- 1 courrier d'avertissement a été envoyé pour une bâche utilisée comme clôture
- 1 courrier pour réclamer la réalisation de charges d'urbanisme (Econan)
- 2 courriers d'avertissement ont été envoyés pour des débuts de constructions sans permis
- 3 PV dressés : constructions sans permis

## **Dossiers en recours auprès du Gouvernement wallon :**

En ce qui concerne les permis d'urbanisme et d'urbanisation, trois recours sont pendants auprès du Gouvernement wallon dont deux ont été introduits en 2015, à savoir :

- La société Etienne Piron a introduit un recours auprès du Gouvernement wallon à l'encontre de la décision de refus de permis d'urbanisation délivré par le Collège. Ce projet vise la création d'une quarantaine de logements entre la rue Sur les Bois et la rue de la Chapelle.
- Le Collège communal a introduit un recours à l'encontre de la décision des fonctionnaires délégués de Liège 1 et Liège 2 octroyant un permis d'urbanisme à la Société ELIA ASSET S.A. pour la remise en service de la ligne électrique (Haute tension 1 terre de 70kv) entre le poste de Rimièr (NEUPRE) et celui de Gramme (HUY) du pylône P195 au pylône P235 et divers travaux d'adaptation des lignes électriques.

Dans le cadre de cette procédure la commune est entendue par la Commission d'avis sur les recours.

En ce qui concerne les permis uniques, deux recours ont été introduits par des promoteurs éoliens auprès du Gouvernement wallon.

- A l'encontre du refus de permis unique délivré par la région wallonne pour l'installation d'un parc éolien (5 mâts) LAMPIRIS. Le Collège communal a émis un avis défavorable sur la demande de permis en date du 12 mars 2015. Le ministre de l'Aménagement du Territoire a refusé le permis ce 20 novembre 2015.



- A l'encontre du refus de permis unique délivré par la région wallonne pour l'installation d'un parc éolien. NPG Energy (4 mâts). Le Collège communal a émis un avis défavorable sur la demande de permis en date du 2 avril 2015. Le ministre de l'Aménagement du Territoire a refusé le permis ce 19 novembre 2015.

Dans le cadre de cette procédure, il n'y a pas de possibilité pour la commune d'être entendue par la Commission d'avis sur les recours.

## **Réunion avec le Fonctionnaire délégué pour les projets importants sur Nandrin**

En 2015, trois réunions avec le Fonctionnaire délégué se sont déroulées dans les bureaux du SPW à Liège, afin d'échanger sur l'analyse et le suivi de dossiers importants. Tant l'aspect juridique que l'opportunité de ces projets sont abordés.

## **Supracommunalité :**

Le 6 octobre 2015 s'est déroulé le premier atelier concernant le lancement d'un schéma de développement territorial à l'échelle du territoire de la province de Liège.

## **Objectifs :**

L'objectif poursuivi en matière d'aménagement du territoire et de l'urbanisme est d'assurer un développement urbanistique durable.

Les décisions collégiales sont prises dans le souci de maintenir l'identité rurale de nos villages, tout en assurant les besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité.

Une attention particulière devra être portée à la création de logements accessibles aux jeunes de notre commune. La division des logements existants est à privilégier plutôt que la multiplication des nouvelles constructions. Cependant, il est indispensable d'étudier les conséquences de ces divisions sur la qualité des espaces de vie et sur la mobilité (augmentation du flux de voiture notamment).

### XIII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ÉNERGIE

- La commune de Nandrin s'est lancée via le GAL et la Province à participer à **POLLEC 2**. Il s'agit d'un plan d'action pour l'énergie durable. L'objectif est de développer une politique locale en faveur du climat dans le cadre de la convention des Maires. Cet engagement est passé au Conseil communal le 23 juin 2015.

La convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales qui souhaitent s'engager volontairement à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> de 20% d'ici 2020. Les territoires qui signent la Convention des Maires s'engagent notamment à :

- Réaliser un inventaire des consommations énergétiques sur leur territoire et des émissions de CO<sup>2</sup> qui y sont liées.
- Etablir un plan d'actions en faveur de l'énergie durable (PAED).
- Mettre en œuvre le plan d'actions et réaliser des rapports de suivi des actions développées.

Au total 113 communes wallonnes se sont engagées dans ce plan d'action.

- L'éclairage du hall omnisport de Villers-le-Temple a été remplacé par un éclairage LED. Il présente le double avantage d'être moins énergivore et d'être incassable. Les différents bâtiments communaux sont équipés au fur et à mesure par des éclairages moins énergivores.
- Une étude gratuite quant à l'éclairage public a été demandée auprès de la société TECTEO. Il s'agit de rationaliser les dépenses énergétiques en ce qui concerne l'éclairage des monuments ainsi que des zones publiques éclairées par un équipement vétuste. Ces nouveaux éclairages ont été posés.

## XIV. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA MOBILITÉ

- L'objectif de la commune est d'augmenter la sécurité sur les voiries afin d'améliorer la qualité de notre cadre de vie et de permettre et d'encourager la pratique des déplacements par les modes doux.
- A cette fin, ont été réalisés en 2015 :
  - Le marquage CVCB sur les rues du Baty Alnay et de la Chapelle.
  - Le cheminement piéton sécurisé rue des Quatre-Bras.
  - Les rappels 50 km/h à l'entrée des agglomérations.
- La commune a également répondu à l'offre de subside dans le cadre du « crédit-impulsion » et a été sélectionnée pour réhabiliter un sentier situé entre la rue du Péry et la rue de la Chapelle. Un premier comité de suivi s'est tenu courant du mois d'août.
- Création d'un trottoir rue du Péry (charge d'urbanisme).
- Création d'une cellule mobilité-sécurité ainsi que d'une boîte mail, [Mobilité@nandrin.be](mailto:Mobilité@nandrin.be). Cette cellule est composée de la manière suivante :
  - Le CEM (conseiller en mobilité) de la commune.
  - Le chef du service des travaux de la commune.
  - Une représentante de la DGO1 (service sécurité) Mme Docteur.
  - Un représentant de la DGO1 (gestionnaire de voirie, uniquement pour des questions relevant des voiries régionales) Mr Vanbrabant.
  - Un représentant de la police.
  - Un représentant de la CCATM Mr Bertrand.
  - Un représentant du CCCA Mr Furmarola.
  - L'échevin en charge de la mobilité.

La cellule est saisie par le citoyen sur des questions de mobilité et sécurité via l'adresse mail : [mobilité@nandrin.be](mailto:mobilité@nandrin.be) ou par tout autre moyen d'interpellation.

L'objectif est de garantir l'amélioration de la sécurité des voiries existantes sur notre commune.

La cellule ainsi créée a l'avantage de permettre aux citoyens de faire connaître officiellement ses inquiétudes, à l'autorité d'en prendre conscience et de pouvoir réagir par la mesure la plus adéquate. La composition de la cellule mobilité permet une réflexion transversale par la connaissance du terrain et des pratiques des usagers, par la maîtrise de la législation et des bonnes pratiques en matière de sécurité routière, par les possibilités de préventions et/ou de sanctions des infractions.

La Cellule mobilité sécurité s'est réunie pour la première fois le 8 octobre 2015.

- Une réunion du comité de suivi du PICM Ourthe-Amblève-Condroz s'est tenue à Hamoir le 24 juin 2015. Il en ressort deux éléments importants :
  - Le PICM existant arrive à son expiration. Il n'y a pas de volonté des 10 communes de renouveler cette expérience. La Région n'y est pas plus favorable. L'étendue du territoire est trop vaste pour ce type de document.
  - Une demande de prolongation de validité peut être envoyée individuellement à la région wallonne. Un courrier en ce sens a été adressé à la DGO2.
- Une réunion de rencontre entre les communes d'Anthisnes, de Tinlot et de Nandrin a été organisée à l'initiative du Collège communal de Nandrin. L'ordre du jour comprenait notamment la possibilité de renouveler un PICM à 3.
- Une réunion CPSR (Commission provinciale de sécurité routière) s'est tenue à Liège le 24 février 2015. Elle concerne la sécurité des voiries régionales. Pour Nandrin la pose d'un éclairage spécifique au rond-point de Saint-Séverin a été retenue comme moyen de sécuriser les lieux.

## XV. RAPPORT DE L'ECHEVINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- En novembre 2015 nous avons appris que la candidature de notre GAL (Groupement d'Action Locale) a été retenue par le Gouvernement wallon. Ce dernier a décidé d'octroyer un budget total de 1 903 157,50 euros dont la part wallonne est de 976 320 euros et la part LEADER est de 736.522,11 euros.

Les fiches suivantes sont validées par la région wallonne :

- Favoriser la mobilité douce et partagée au Pays des Condruses.
- Assurer une transition énergétique territoriale.
- Bien vieillir au Pays des Condruses.

- Des subsides sont également octroyés pour la réalisation d'un point ferme sur la commune de Nandrin. Point ferme est une coopérative agricole qui commercialise les produits des agriculteurs locaux.

Plusieurs réunions ont été organisées pour assurer le bon développement du projet. Notamment quant à la possibilité d'adjoindre à point ferme une entreprise d'économie sociale de transformation des produits locaux. Ce qui n'est pas exclu mais ne se fera pas dans un premier temps.

Le projet nécessite la création d'une emphytéose sur un bâtiment communal. Le Conseil communal a émis un accord de principe pour accorder ce droit. Il y a lieu actuellement de le concrétiser.

Le projet est actuellement en cours de conception auprès d'un architecte.

- Plusieurs réunions se sont tenues pour la réalisation d'une résidence-services publique. (à voir avec l'échevin en charge des aînés).
- Recherche d'emplacement pour un poste médical de garde avancé. Cette recherche se fait en collaboration étroite avec le GAL Pays des Condruses car il n'est pas possible de créer un poste par commune, mais un poste sur le Condroz.

# **XVI. RAPPORT DE L'ECHEVIN DES TRAVAUX, DES SPORTS, DU TOURISME ET DE L'AGRICULTURE**

## **Service communal des travaux**

Notre mission d'assurer à la population nandrinoise un service de qualité a été largement atteint en 2015. Un hiver peu rigoureux nous a permis de reprendre les travaux extérieurs tôt dans l'année, tout en restant vigilants aux conditions climatiques. Jusqu'au mois d'avril, la neige peut réapparaître et nous devons pouvoir compter à ce moment-là sur le matériel roulant équipé de lame pour dégager et épandre le sel sur les routes. Les agents communaux doivent alors fournir des prestations en-dehors des horaires habituels. Peu de travaux importants démarrent dans cette période pour cette raison.

Tout au long de l'année, nous avons amélioré les conditions d'exécution des chantiers en nous concentrant sur la formation des personnes, la recherche d'un matériel adapté, le support du bureau technique communal et une meilleure qualification des équipes. Un exemple particulièrement positif fut l'usage de deux engins de capacité différente en travail synchronisé pour le dégagement du lit du ruisseau qui se situe après la place Musin ou le nettoyage d'anciennes conduites pour l'évacuation d'eau du Lava après étude par le service technique. Ce travail permettait de réduire fortement les coûts et de réactualiser d'anciennes servitudes en terrains privés. Pour une meilleure organisation, il était aussi nécessaire de reconsidérer les horaires et d'adapter la journée du vendredi aux heures de travail de l'ensemble du personnel communal. Maintenant, tous les services sont fermés à 13 heures. D'autre part, la commune de Nandrin s'est engagée dans un ensemble de programmes régionaux qui touchent l'environnement, la mobilité, la sécurité, le cadre scolaire et la solidarité citoyenne.

Le service des travaux participe activement sur le terrain à la réalisation de ces objectifs qui doivent garantir une meilleure qualité de vie aux habitants. Cela concerne le cadre de leur travail, loisirs, vie familiale et sociale.

Tout cela a été possible grâce à la disponibilité du chef de service et de son collaborateur, soucieux du bon fonctionnement des quatre départements du service des travaux.

Ce service compte une vingtaine de personnes au total et s'organise de la façon suivante :

1° Les voiries et les chemins – La gestion des eaux de ruissellement – Les fossés et les ruisseaux – Le drainage et l'égouttage – Les bassins de retenue – La consolidation des talus.

2° Les espaces verts – Les bords de ruisseaux et des bassins – Les 3 cimetières et les monuments patriotiques – Les enterrements et la mise en terre ou en caveau.

3° La maintenance des bâtiments administratifs, des ateliers, l'entretien des écoles et des salles communales – Les équipements sportifs – Tous les travaux d'intérieur y compris l'Eglise de Nandrin, patrimoine de la Commune.

4° La propreté de l'ensemble du territoire de la Commune – La mise en place de la signalisation – La préparation des manifestations sportives et culturelles au niveau de la sécurité – Le transport des étudiants de nos écoles – Les réparations ponctuelles et urgentes de voiries ou de dégradations aux équipements communaux.

## **Description des principaux travaux exécutés**

### Voiries :

- Rue sur le Mont : Redressement de la voirie et pose de filets d'eau, avaloirs.
- Rue de Frérisart : Prolongation des filets d'eau et adaptation des entrées privées.
- Rue de Falogne : Remplacement des conduits d'égouttage, remplacement des avaloirs et des filets d'eau.
- Rue Derrière les prés : Filets et bordures pour récupérer les eaux venant de drainage dans la colline.
- Thier de Scry : Elargissement de la voirie et tuyau d'évacuation avec nouvelle bordure.
- Rue du Petit-Fraineux : Pose de nouvelles grilles, avaloirs dans les filets d'eau.
- Rue des Six Bonniers : Placement d'un collecteur pour les eaux de source. Remplacement sur 100 m de servitude de l'égouttage dans la propriété Janssens.
- Rue Lava : Remise en état d'une ancienne servitude d'écoulement des eaux sur 300 m. Fossés et tuyaux avec chambres de visite.
- Place Musin : Placement de grilles et collecteurs. Curage du ruisseau.
- Rue Petit Baimont : Redressement des bords du ruisseau.
- Chemin du Facteur : Réfection des bords de voirie et placement d'un filet d'eau en oblique de voirie.
- Cimetière Villers-le-Temple : Dalle en béton pour bulles à verres.
- Rue Aux Chênes : Réparation chambres de visite.
- Parking salle de St-Séverin : Mise en place d'une nouvelle dalle de couverture des chambres de visite.
- Rue des Houssales : Supprimer l'écoulement d'eau de drainage sur la voirie.

### Espaces verts :

- Plantation de saules à Bourgogne.
- Entretien terrain communal – Rue Aux Chênes.
- Fauchage des bords de route – 2 X 171 kms.
- Entretien derrière les maisons de la rue des Six Bonniers.
- Débroussaillage du chemin des Messes.
- Nettoyage des branchages Bois de la Croix Claire.
- Nettoyage des filets d'eau et avaloirs dans les 4 villages.
- Entretien des chemins et édifices dans les cimetières (sans l'usage de produits phyto).
- Réaménagement de la marre du Bois du Péry.
- Entretien des terrains de football.
- Entretien des sentiers Rando.
- Entretien des ronds-points de la N63.
- Entretien et pose des fleurs place Musin.
- Nouveaux essais des machines thermiques de désherbage et travaux aux chalumeaux.

### Entretien et maintenance :

- Placement d'un treillis pour soutenir un mur de verdure au cimetière de Villers-le-Temple (± 60 m).
- Ecoles : Transformations et agrandissement d'une classe à Villers-le-Temple. Remise en état de la garderie à Saint-Séverin, travaux de peinture. Aménagement des cours de récréation – Projet pédagogique.
- Péry : Démolition et évacuation des déchets de l'ancienne buvette du football. Remise en état d'une zone gazon. Mise en place d'une cuisine dans le nouveau bâtiment du Péry. Transformation du chalet pour les scouts.

- Eglise de Nandrin : Grosses réparations dans le chœur. Corniches.
- Atelier communal Tige des Saules : Création de loges pour les matières stockées sur le parc.
- Eclairage des salles de sport et fêtes. Remplacement par un éclairage économique et nouvelles attaches des coiffes de tubes lumineux pour la sécurité.
- Salle fanfare : Création de nouveaux sanitaires.
- Salle la Nandrinoise : Installations du club de billard.
- Espace cours bibliothèque, locaux de réunion : Transformation, démolition d'un mur – agrandissement.
- Développement du système de fermeture et contrôle à distance de l'ensemble des portes des bâtiments communaux.

#### Propreté :

- Ramassage des dépôts clandestins.
- Vidanger les poubelles publiques.
- Nettoyage des terrains de Favence pour les scouts.
- Soins aux monuments historiques et commémoratifs.
- Brossage des cailloux carrefour de Fafu – réparation mur du ruisseau.
- Equipements de sécurité pour les évènements sportifs.
- Préparation des festivités dans les villages.
- Entretien du bassin de Saint-Séverin et réparation de l'écoulement.
- Nettoyage du bâtiment Rorive pour la vente.
- Préparation des marches Adeps.
- Réparation des machines et équipements de la commune.
- Balisage des promenades – Plan régional – Rando et mobilité douce.
- Réfection des « nids de poule » au tarmac à froid : rues Favennes, Fond d'Oxhe, rue St-Donat.
- Pose de radars – zone 50 – placements des potelets de délimitation des zones réservées aux piétons et approche des écoles (rue des Quatre-Bras).

Nous terminons ce rapport en rappelant qu'une opération de remise en état de 6 tronçons de voirie a été faite au printemps. Il s'agit d'un raclage et de la pose d'une couche d'enrobé. Nous avons fait la même opération en 2014 avec succès. Toutes les entrées principales des 4 villages sont donc maintenant en très bon état.

## Sport

Jeunes à l'école, parents au travail, aînés cherchant des loisirs, tous, nous devons nous porter vers un sport par nécessité d'une bonne santé ou simplement par plaisir et rapports sociaux de qualité.

L'administration communale de Nandrin a toujours été présente pour assister le développement des clubs. Nous avons poursuivi cette action et recherché la meilleure façon d'aider plus encore les différents groupes et disciplines qui pratiquent un sport sur la commune de Nandrin.

#### Football :

Nous assistons à la réunion mensuelle du club afin d'apporter le maximum de soutien et un suivi de l'investissement communal fait dans de nouveaux terrains ainsi qu'un bâtiment pour les vestiaires et la buvette. La convention signée entre les parties est correctement respectée, et le nombre de joueurs en forte hausse montre l'intérêt pour ces nouvelles installations. L'adaptation de certains équipements se fera au printemps 2016 afin de faciliter le travail des responsables sportifs.

Club cycliste :

Nous sommes heureux de voir l'enthousiasme du nouveau président et le soutien de ses membres pour continuer à développer les épreuves sur le territoire de la commune et peut-être d'autres types de manifestations comme le cyclo-cross.

Marche à pied et jogging :

Dans le cadre de nombreuses marches de l'Adeps, qui apprécient les parcours sur notre commune, et le travail de nombreux bénévoles pour l'encadrement, la commune met à disposition les salles pour l'accueil et de l'équipement de sécurité ainsi que l'entretien des chemins des circuits balisés.

Le groupe « Je cours pour ma forme » continue au départ de Villers-le-Temple (le mardi soir) et donne la possibilité aux forts et moins forts de se surpasser dans une bonne ambiance.

La création de cheminement plus protégé sur les bords des voiries de Villers-le-Temple est le premier pas vers des parcours plus sécurisés.

Ping-pong :

L'espace des Saules est maintenant équipé d'un nouveau chauffage.

Billard :

Le club est installé dans son nouveau local, à la salle de la Nandrinoise, ce qui lui a permis d'installer un billard de dimensions plus importantes et de profiter d'un local qui se prête très bien aux compétitions.

Salle de sport de Villers-le-Temple :

L'administration communale dresse un horaire très précis des besoins de l'école ou temps libre afin d'assurer l'ouverture des salles à d'autres disciplines sportives que ce soit la danse, la gymnastique, l'aïkido et les équipements (principalement l'éclairage) ont été adaptés pour le confort mais aussi la sécurité.

## **Tourisme**

Nous devrions connaître pour le début de la nouvelle année, la nouvelle organisation régionale des maisons du tourisme. En effet, la région wallonne a décidé d'en réduire le nombre et cela aura vraisemblablement des répercussions sur la maison du Tourisme de Huy à laquelle nous sommes attachés et dont nous suivons les travaux et recommandations.

Ce nouveau point de départ devrait permettre de reconsidérer les possibilités de développement sur notre commune. Nous avons pour cela échangé des pistes de réflexion avec nos voisins directs, le syndicat d'initiative du Pont de Bonne et celui d'Anthisnes. Un de nos partenaires est très certainement la Fédération provinciale du Tourisme de Liège.

L'attractivité se fait aujourd'hui de plus en plus par un support numérique et le principe du maillage est primordial.

## **Agriculture**

Bien conscients des difficultés du monde agricole, les membres du collège ont voulu montrer le plus grand pragmatisme envers nos agriculteurs. Cela se traduit par le support que nous pouvons leur donner dans les services de la commune, qu'ils soient liés à l'administration, aux travaux, aux voiries, à l'urbanisme ou à l'environnement.



## **XVII. RAPPORT DE L'ECHEVINE - PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE**

- loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS ;
- loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;
- loi du 7 janvier 2002, mod. L0 en vue de modifier la dénomination des centres publics d'aide sociale ;
- loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

Ces lois régissent le fonctionnement du CPAS et en définissent les missions, en particulier la loi organique du 8 juillet 1976. Ces missions sont multiples et peuvent prendre différentes formes : aide matérielle, aide en espèce, aide médicale, psychologique, ...

Comme les années précédentes, nous ne pouvons que constater que la situation économique de notre pays, et encore plus particulièrement de notre région est difficile, et c'est un bien faible mot lorsqu'elle concerne les plus démunis. Les mesures gouvernementales imposant de nouvelles restrictions en matière de droits aux allocations de chômage, viennent encore aggraver leur situation.

Le CPAS de Nandrin, dans une moindre mesure que les CPAS de grandes villes, a connu aussi une explosion des demandes de RIS au 1<sup>o</sup> semestre de cette année.

Cette année 2015 voit ainsi le nombre de RIS atteindre une moyenne de 18.6 par mois pour les 10 premiers mois de l'année (14.2 pour la même période en 2014).

Le service d'aides familiales et d'aides ménagères a enregistré une baisse des prestations. Une aide-ménagère admise à la pension début février 2015, n'a pas été remplacée. Il faut aussi noter un absentéisme pour incapacité de travail (maladie, AT) assez important dans ce service.

Dans les autres services du CPAS, l'activité reste plus ou moins stable, le service des repas à domicile est passé d'une moyenne de 26 repas par jour à 28 repas par jour.

Enfin, le CPAS, pour mieux répondre à ses missions, travaille aussi en collaboration avec divers organismes, ASBL Nandrin Santé Neupré, Association « Aide, Action, Médiation » (Chapitre XII L.O.), Télé service du Condroz, GAL Pays des Condruses, AIGS – Centre de Guidance, PCS Condroz, La Croix rouge ... soit en tant que partenaire ou via des conventions.

### **1. Le service de maintien à domicile**

#### **a) Les aides familiales et ménagères**

Le service de maintien à domicile se compose de 6 aides familiales (pour 4 ETP) et de 3 aides ménagères (pour 1.5 ETP). Elles ont presté de janvier à octobre inclus : 4934,75h (AF) et 1336,75h (AM) soit 5271,5 heures au sein de 62 foyers de l'entité. Le service a accepté 15 nouvelles demandes et a clôturé 11 dossiers.

La plupart des bénéficiaires sont aidés à raison de 3 ou 4 heures par semaine ou par quinzaine mais l'aide peut être adaptée en fonction des besoins réels et devenir quotidienne si nécessaire.

Le service de maintien à domicile s'adresse principalement aux aînés qui en fonction de leur âge, de leur état de santé physique ou morale, se trouvent en difficulté face aux tâches quotidiennes. Cette aide leur permet ainsi de rester dans leur foyer.

Les aides familiales sont souvent appelées pour effectuer des tâches ménagères, mais leurs qualifications leur permettent aussi, lorsque la situation le nécessite, d'assurer un rôle éducatif, d'accompagner les intéressés pour des démarches ou pour des courses ou encore d'effectuer des toilettes non médicalisées.

#### b) Les dépannages

Le service dépannage est intervenu au sein de 23 ménages pour 63 prestations et un total de 62 heures. Les dépannages consistent surtout en travaux de jardinage, peinture et réparations diverses de petite envergure.

Le service a été réduit d'1/2 ETP au 1<sup>o</sup> juillet (convention de mise à disposition de la commune).

#### c) La distribution de repas chauds

Notre service de repas chauds a desservi 5897 repas complets sur 10 mois ; soit une moyenne de 28 repas par jour. Ceux-ci sont servis chaque jour de la semaine avec une possibilité d'obtenir un repas à réchauffer pour le week-end.

Le repas peut être adapté en fonction des besoins alimentaires comme par exemple sans sel, haché, pour les personnes sous traitement, pour les personnes diabétiques, ...

#### d) Le Nandrin Bus

Cinq personnes ont fait appel au Nandrin Bus pour se rendre au marché de Huy, 2 déplacements ont été effectués dans ce cadre, ainsi que 37 accompagnements pour huit personnes pour effectuer leurs achats dans les commerces de la commune.

Ce service a été suspendu en avril, du fait que le véhicule n'était plus en état de circuler. Des alternatives ont été proposées aux bénéficiaires : les aides familiales accompagnent les personnes qui bénéficient de leurs prestations, pour effectuer leurs courses ou peuvent les faire elles-mêmes à leur demande.

Le CPAS a une convention avec le télé service du Condroz ainsi que le service du Gal - le Taxi Condruses qui proposent un service de transport auquel les citoyens de Nandrin qui rencontrent des difficultés pour leurs déplacements, peuvent faire appel.

## 2. Le service de guidance budgétaire

Dans le cadre du chapitre XII, le CPAS de Nandrin est associé à l'asbl « Aide Action et Médiation » qui a en charge les dossiers de médiation de dettes ainsi que de règlements collectifs de dettes. Les personnes se trouvant dans une situation de surendettement telle qu'elles ne sont plus à même d'y faire face de leur propre initiative peuvent s'adresser aux services de cette ASBL.

Néanmoins, les dossiers de personnes surendettées ne sont acceptés qu'après examen et certains d'entre eux reviennent au CPAS faute de pouvoir être traités en Médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes.

Le service de guidance travaille de concert avec le service d'AAM et ne prend en charge que des dossiers de guidance budgétaire dans le but d'aider les familles éprouvant des difficultés à limiter leurs dépenses au montant de leurs revenus, à mieux gérer leur budget, voire à reconsidérer leurs dépenses. Le service les aide, le cas échéant, à recouvrer des revenus ou avantages auxquels ils peuvent prétendre. L'assistante sociale met aussi en place, après concertation avec les créanciers des intéressés, un plan de remboursement adapté au mieux de leur budget et assure le suivi de chaque dossier avec leur accord.

Durant l'année 2015, le service de guidance budgétaire a traité 12 dossiers et 2 démarches uniques.

### 3. Le service social général

Trois secteurs constituent la colonne vertébrale du service social général : ***le Droit à l'intégration sociale, les Aides sociales générales et l'Accueil des candidats réfugiés politiques.***

Ce sont quelques 168 demandes d'aides diverses qui ont été soumises de janvier à octobre 2015 inclus au Conseil de l'action sociale. Quelques dossiers de demande d'aide ont été examinés en Bureau Permanent.

Le travail du service social général ne se limite pas aux demandes d'aide à soumettre à la décision du CAS, en effet, outre l'examen et le suivi de ces dossiers, le travailleur social répond aussi à bien d'autres demandes :

- informations sur les droits des personnes ;
- démarches diverses auprès d'organismes sociaux, syndicats, mutuelles, écoles, avocats... ;
- orientation vers différents services spécialisés :
  - o centre de guidance ;
  - o maison de la justice ;
  - o justice de paix ;
  - o SAJ (service Aide Jeunesse), CRAF (Centre Régional de Recherche et d'Actions sociales sur les problématiques Familiales) ;
  - o collaboration active avec Saint-Vincent de Paul, la Croix-Rouge, ATL, ASBL diverses ;

Le tableau ci-dessous reprend, mois par mois, les RIS accordés, suite aux dossiers instruits et présentés au CAS :

Nature aide	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept	oct
RIS cohabitant	3	4	5	4	5	5	3	4	3	5
Isolé	6	6	7	5	5	4	5	3	3	3
Famille	3	4	9	5	4	5	5	4	5	5
Cplt RIS cohabitant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Isolé	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1
famille	3	3	3	3	4	2	3	2	2	2
<b>Total RIS</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>17</b>
PIIS- suivi études -25ans	4	4	5	5	5	5	4	4	3	5
PIIS- suivi études + 25ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
PIIS-recherche active d'emploi -25ans	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Début janvier 2015, 15 dossiers RIS étaient actifs.

On comptait alors 7 PIIS (plan individualisé d'insertion sociale), dont 4 pour des jeunes de moins de 25 ans aux études et 3 PIIS étant basés sur la recherche active de travail (pour 2 jeunes de moins de 25 ans et 1 de plus de 25 ans).

Fin octobre 2015, ce sont 17 dossiers de RIS qui sont ouverts, dont 6 avec un contrat individualisé d'intégration sociale basé sur la poursuite d'études (dont un de plus de 25 ans) et 2 avec un contrat individualisé d'intégration sociale basé sur la recherche de travail (2 personnes de – de 25 ans).

Deux personnes ont travaillé sous contrat article 60 à l'ASBL Taxi-Conduses.

4 dossiers ont été clôturés de la manière suivante :

- 2 suite à un déménagement hors commune ;
- 1 vu la récupération des droits aux allocations de chômage le dossier étant régularisé par l'organisme concerné.
- 1 pour un contrat de travail « art.60).

Le tableau ci-dessous reprend, mois par mois, les aides sociales diverses accordées, suite aux dossiers instruits et présentés au CAS :

	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.
Avances/alloc chômage										
Aide équivalente RIS										
Aide familiale – repas	2	2	2	2	2	2	1	1	1	2
Aide urgente (hors chauffage)				1				1	4	
Aide médico-pharmaceutique	1	1	1	1	1	2	1	2	4	4
Cot mut										
Prime installation										
Aide à la scolarité										
Aide-socio culturelle	1	1	1			2				1
Aide sociale générale R								1	1	7
Aide sociale générale NR		3		4	2	1	1	2		3
Aide urgente Remb.								1	4	
Frais hébergement en MR privée									1	1
Garantie locative remboursement				1						1
Taxe poubelle		1						15		
Adresse de référence					1					1

Le CPAS est intervenu, sous forme d'aide sociale, dans les frais de garde de 2 enfants en crèche privée.

#### Accueil des candidats réfugiés politiques

L'Initiative Locale d'Accueil (ILA) est une structure d'accueil individuel de candidats réfugiés politiques. Conformément à la loi du 12 janvier 2007, les demandeurs d'asile peuvent y séjourner (après un séjour de 4 mois dans un centre d'accueil

communautaire) dans l'attente de la décision positive ou négative de l'Etat, en matière de procédure d'asile.

Durant ces périodes d'attente, les familles accueillies bénéficient de l'aide matérielle accordée par notre service, moyennant des subsides octroyés par l'Etat, selon les instructions de FEDASIL, et le Règlement d'Ordre Intérieur adopté par le Conseil de l'Action sociale.

Une famille est accueillie à l'ILA depuis le mois d'août 2015.

#### **4. Le service de coordination sociale**

Les différentes activités menées dans le cadre de la coordination sociale permettent aux personnes qui y participent de rompre l'isolement dans lequel elles vivent au quotidien, de reprendre goût aux rencontres, de se confronter à de nouvelles situations, de créer de la cohésion sociale.

##### **a) Projet « Eté solidaire, je suis partenaire », subsidié par la RW**

L'organisation du projet « Eté solidaire, je suis partenaire » a été assurée par le CPAS, en collaboration avec l'administration communale et le PCS Condroz.

Dix jeunes ont été engagés pour une période de 10 jours, ils ont été accompagnés dans les différentes activités d'une assistante sociale du CPAS, de l'éducateur du CPAS, d'une éducatrice du PCS et de « parrains bénévoles ».

Diverses tâches leur ont été attribuées pour venir en aide à des particuliers, pour des travaux d'intérêt général ainsi que des activités intergénérationnelles.

Une excursion a été organisée pour une trentaine d'aînés ainsi qu'un repas avec une animation musicale en clôture des 2 semaines de travail.

##### **b) Organisation d'ateliers « cuisine »**

Dans la continuité du projet mené en 2014, subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'activité « cuisine » a été poursuivie à raison d'un atelier par mois, encadrée par une assistante sociale et une éducatrice du PCS.

Ces ateliers ont connu une participation de 3 à 9 personnes.

Ils permettent aux participantes de mener une activité collective, en préparant le repas dont elles ont conçu le menu qu'elles partagent ensuite. Ces moments de travail et de convivialité permettent des échanges de savoirs, de communications.

« Voyage autour d'une fourchette » :

En collaboration avec le télé service du Condroz qui a assuré la préparation du repas, une après-midi récréative a été organisée, autour de ce repas, à l'attention de bénéficiaires du CPAS mais aussi d'aînés de la commune et des environs.

##### **c) Ciné- club**

En partenariat avec le PCS, 3 séances de ciné-club pour les enfants, leurs parents ou grands-parents ont accueilli de 21 à 36 spectateurs, cette activité rencontre un beau moment d'échanges intergénérationnels.

Une quatrième séance est programmée pour décembre.

d) Organisation de sorties « Article 27 »

L'ASBL Article 27 (en référence à l'article 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme) contribue à favoriser l'accès à la culture aux personnes bénéficiaires du CPAS. Notre CPAS participe à cette action en permettant aux personnes pouvant y prétendre de bénéficier d'un accès à différentes manifestations culturelles pour un montant de 1,25€ par activité. Huit personnes ont bénéficié de cette aide, 52 tickets ont été distribués.

e) Plan MEGA (Mon Engagement pour Garantir l'Avenir) : Oser dire non aux drogues et à la violence

Comme les années précédentes, l'école St Martin a souscrit à la présentation aux enfants de 6<sup>ème</sup> primaire du Plan MEGA par un agent de proximité de la zone de police du Condroz.

**5. Le service « Energie**

Item	Nombre
Allocation chauffage	118
Primes hiver	7
Aide urgente pour avance pour achat de combustible de chauffage (remboursables)	8
Fonds des eaux	3
Fonds énergie	7
Courrier démarches CLE	3
Démarches auprès de fournisseurs	33

**6. Service logement et allocation handicapés**

Item	Nombre
Logement de transit	1 attribution, 1 refus.
Demande de logement social	? dossiers
Demandes d'allocations personnes handicapées aux SPF Sécurité sociale	29
Demande cartes de stationnement	6

**7. Personnel**

Les statuts administratif et pécuniaire ainsi que le règlement de travail du personnel ont été modifiés, à l'instar de ceux du personnel communal.

Le recours au Conseil d'Etat étant toujours en cours, le Bureau Permanent a renouvelé régulièrement la désignation de la Directrice générale pour ¼ ETP par période de 3 mois, son temps de travail a été porté à ½ ETP, au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Une aide-ménagère a été admise à la pension le 1<sup>er</sup> février 2015.

Une assistante sociale statutaire a été admise à la pension le 1<sup>er</sup> février 2015 et a été remplacée.

L'assistant social qui assurait le remplacement de cet agent a quitté le CPAS et a été remplacé par une assistante sociale contractuelle au mois de mai.

Un agent administratif a été admis à la pension au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Un agent administratif a quitté le CPAS à la fin de son CDD, au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Un agent administratif a été engagé pour ½ ETP avec un CDD d'un an à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Divers engagements de remplacement d'agents absents pour incapacité de travail (maladie ou AT) ont été effectués afin de garantir le service aux bénéficiaires.

Enfin, il est à souligner que dans le cadre des synergies CPAS/Commune, des conventions de mises à disposition de personnel ont été établies pour 2 agents et un service interne de prévention et de protection commun à la commune et au CPAS a été mis en place.

Pour conclure ce rapport, je souhaiterais souligner que le travail sur le terrain va bien au-delà des chiffres repris dans ces pages, que les chiffres ne rendent pas nécessairement compte de la quantité de travail, de l'implication que requiert l'examen de situations complexes sur le plan social.

Cette année encore, la mouvance au niveau du personnel, a nécessité de gros efforts tant de la part des nouveaux agents que du personnel en place pour les intégrer au mieux dans l'équipe.

Je remercie les membres du personnel pour le travail accompli souvent dans des conditions de sous-effectif, et les membres du Conseil de l'action sociale pour leur participation et leur implication dans les décisions.

Le 8 décembre 2015

Par le Collège communal,

Le Directeur général,  
Pierre JAMAIGNE.

Le Bourgmestre,  
Michel LEMMENS.